



Rupture cdd d'un commun accord

Par **vero2448**, le **13/07/2011** à **12:12**

Bonjour,

Je suis en contrat de professionnalisation en CDD depuis fin septembre 2010. Mon entreprise étant en redressement judiciaire, mon travail ne correspondait plus depuis quelques semaines du tout à mes études, je n'apprenais rien.

Je pense que ça arrangeait mon employeur que je veuille quitter son entreprise, nous avons donc signé une rupture de contrat d'un commun accord. Je vais chercher un autre emploi où j'apprendrai vraiment mon métier. Ai-je droit aux ASSEDIC en attendant de trouver ?

Merci beaucoup

Véronique

Par **DSO**, le **13/07/2011** à **17:54**

Bonjour Véronique,

La rupture d'un CDD d'un commun accord ne donne pas droit aux prestations du Pôle Emploi.

Cdt,
DSO